

Compte-rendu**Conseil scientifique - Formation plénière****Mardi 13 septembre 2022, 14h- 16h**

Présents : Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Mirna Safi, Pierre François, Martial Foucault, Thierry Mayer, Roberto Galbiati, Nicolas Sauger, Dina Waked, Florence Bernault, Séverine Dusollier, Laura Morales, Sergei Guriev, Eberhard Kienle, Dominique Cardon, Myriam Dubois-Monkachi, Pablo Cussac, Lucas Puygrenier, Jeanne Lazarus, Janie Pélabay, Fabrice Melleray, Frédéric Ramel, Olivier Borraz, Benjamin Marx, Florence Faucher, Sabine Dullin, Mathieu Fulla, Olivier Godechot, Nicolas Delalande, Angela Greulich, Alain Dieckhoff, Mathias Vicherat

Absents ou excusés : Didier Demazière, Emanuele Ferragina, Aliénor Balaudé, Xavier Ragot, Guillaume Tusseau

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Marc Lazar, professeur des Universités émérite

Aline Pascarel, directrice adjointe du pôle académique, Direction des ressources humaines

1/Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 12 avril 2022

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation plénière le 12 avril 2022.

5/Présentation du projet de calendrier électoral pour les conseils de l'IEP, automne 2022

Bénédicte Barbé rappelle aux membres que dans le cadre des élections qui vont avoir lieu dans les 3 conseils de l'IEP (CVEF, CI et CS) à l'automne, un siège est ouvert aux post-doctorants au sein du CS (pour un mandat d'un an), pour lequel le recrutement est difficile. Elle indique qu'elle va envoyer aux directeurs d'unité la liste de leurs postdocs d'ici une dizaine de jours afin qu'ils aient la liste électorale complète et qu'ils puissent les sensibiliser pour qu'un binôme au moins se présente.

2/Élection à la présidence du Conseil scientifique

Eberhard Kienle propose d'entendre le seul candidat à la présidence, Nicolas Delalande, afin qu'il présente ses projets et ses intentions, avant qu'il se retire pour qu'il soit procédé au vote.

Nicolas Delalande remercie sa suppléante Emmanuelle Loyer qui a siégé à sa place au Conseil scientifique durant l'année sabbatique qu'il a prise en 2021-22. Il se dit heureux d'annoncer sa candidature, qui intervient après le mandat par intérim d'Eberhard Kienle, qu'il remercie pour son action. Il signale avoir rejoint le Conseil scientifique comme membre élu en décembre 2020, juste avant la crise institutionnelle qui a frappé Sciences Po. Il évoque les grandes lignes de sa candidature dont les membres ont déjà eu le détail par écrit. La rentrée 2022 est importante à plusieurs titres, et le rôle du Conseil scientifique tout particulièrement, avec la mise en place d'un dispositif complet d'orientation de la politique scientifique et de recherche de Sciences Po, et des votes concernant sa présidence, la direction de la formation et de la recherche, et la direction de l'École de la recherche à l'ordre du jour.

Nicolas Delalande présente la manière dont il conçoit le rôle du Conseil scientifique et de sa présidence. Le Conseil a un premier rôle essentiel de représentation de la faculté permanente ; il a également un rôle de gestion des carrières, inscrit dans les statuts de la FNSP (depuis la présentation des fiches de poste jusqu'à l'accord de l'éméritat), demandant une réflexion sur des critères communs d'évaluation ; enfin il mène une troisième mission importante de discussion des sujets de politique scientifique de l'établissement, le CS devant être un lieu de proposition, de délibération, associé très en amont à l'élaboration des choix scientifiques de l'établissement. En termes de représentation, le président ou la présidente du CS anime les débats, siège de droit au Conseil de l'Institut, et peut aussi être associé aux réunions des conseils des doyens, des DU-DD. La présidence doit faire porter la voix de la faculté permanente dans les différents rouages de l'institution. Dans cette perspective, le CS aurait tout intérêt à convoquer le Sénat académique à et réfléchir à sa périodicité. A côté du CS, qui est l'organe de démocratie représentative de la faculté permanente, le Sénat académique réuni plusieurs fois par an pourrait également être un lieu très bénéfique de discussion entre l'ensemble des membres, la direction, le DFR, sur les grands choix structurants. En termes de gestion des carrières, sujet essentiel, il serait intéressant de dégager plus de temps pour discuter sur de vrais choix scientifiques, thématiques, ou autres, en adoptant un mode de travail permettant de clarifier en amont un certain nombre d'éléments. Une lecture assidue des documents présentés avant le conseil pourrait permettre de réduire le temps de présentation et de discussion en séance de la gestion de carrières. Concernant les critères de recrutement et de promotion, enjeu fondamental de cette instance, une réflexion est menée pour poser des critères communs et en même temps pouvoir reconnaître des spécificités, une forme de pluralisme dans la manière de penser les activités de recherche, leur production. La vie intellectuelle et scientifique obéit à des normes, des codes, des règles, mais se nourrit aussi de formes marginales et distinctes de ce qui serait ces standards ou ces normes. La discussion collective sur les enjeux scientifiques s'élargit aussi aux

questions d'articulation très étroite entre enseignement et recherche, avec la création de la Direction de la formation et de la recherche. Le CS doit aussi pouvoir se prononcer sur les grands objectifs assignés à cette direction, ainsi que sur tous les sujets très structurants à venir en 2022 et 2023, notamment en termes de définition des contours thématiques, scientifiques, budgétaires des recrutements. Il devra se pencher sur les recrutements de postdocs annoncés sur le fonds Latour, qui vont représenter un investissement significatif dans les mois qui viennent; sur le PIA4, au cœur de l'ambition de rapprochement enseignement /recherche, qui aura des effets structurants sur l'établissement; plus largement sur le plan de recrutement, en échangeant très précocement sur ses contours, d'un point de vue thématique et budgétaire. La spécificité du CS sur tous ces sujets est d'allier une collégialité et une prise en compte d'une temporalité qui n'est pas uniquement celle de l'immédiateté, mais vise la construction d'une politique de la recherche et scientifique sur le moyen et le long terme. Ce type d'instance, sa pluralité et les discussions qu'elle accueillera seront les éléments essentiels pour asseoir la crédibilité et la longévité des choix scientifiques de Sciences Po.

Nicolas Delalande aimerait également prévoir des séances pour discuter avec les doyens et doyennes des écoles, dans l'optique du rapprochement entre enseignement et recherche. L'objectif général qu'il propose est que le CS soit un lieu central, pas seulement de validation en bout de chaîne de décisions déjà prises, mais associé très en amont aux grands choix collectifs scientifiques, et également un lieu de proposition. En termes de style de présidence, il indique qu'il s'inspirera de l'exemple de ses prédécesseurs; il se dit très intéressé par les tâches d'animation et de discussion, de concertation, pour prendre en compte la diversité des points de vue. Il souligne un enjeu de représentation important : passer du temps dans les rouages de l'institution est indispensable, l'objectif étant de défendre une conception de l'autonomie de la recherche et de la faculté permanente, non pas par corporatisme, mais pour affirmer le fait que du point de vue des critères de sélection et déontologiques, de la manière dont elle conçoit l'apport de la recherche au débat public et plus largement à la vie des sociétés contemporaines, la faculté permanente de Sciences Po est un point d'appui essentiel. Bien sûr, il y a beaucoup d'autres enseignants à Sciences Po, mais tous les efforts des 10 à 15 dernières années ont visé à renforcer la centralité de ce collectif. Pour conclure, il se dit très motivé et très attaché à l'idée qu'un lieu comme le CS permette d'élaborer une culture commune et en même temps de faire vivre la pluridisciplinarité et le pluralisme qui constituent un des attraits essentiels du métier d'enseignant-chercheur.

Eberhard Kienle remercie Nicolas Delalande pour sa présentation et propose de passer au vote, en l'absence de questions de la part des membres.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la candidature de Nicolas Delalande à la présidence du Conseil scientifique.

Eberhard Kienle remercie les membres du Conseil de la nature constructive des débats sous sa présidence.

Nicolas Delalande remercie les membres de leur confiance.

3/Avis sur la nomination de Sergei Guriev à la direction de la formation et de la recherche

Nicolas Delalande rappelle que l'article 38 du règlement intérieur de l'Institut prévoit en son deuxième point que le directeur scientifique — ou DFR, des évolutions étant à acter dans le règlement intérieur — et le directeur de l'École doctorale — École de la recherche — après la mise en place d'un comité de recherche et après avis du Conseil scientifique sont nommés par le directeur de l'Institut. Concernant le premier point, la nomination de Sergei Guriev, il demande à Marc Lazar de rejoindre la séance, en tant que président du comité de recherche ayant mené le travail en amont, pour détailler comment ce dernier a œuvré pour la sélection du candidat à ce poste de directeur de la formation et de la recherche.

Marc Lazar rappelle que le comité a été instauré par Mathias Vicherat ; il était composé de Pierre François, Marie Mawad, doyenne de l'école de journalisme, Jeanne Lazarus, Séverine Dusollier, Cornelia Woll, Frédéric Ramel, Julie de la Sablière, Katja Langenbucher, Guillaume Plantin, Arnaud Jullian, Sarah Bonvalet-Younès, observatrice étudiante, Pablo Cussac, observateur doctorant. Deux appels d'offres avaient été lancés ; dix-neuf candidats se sont déclarés, dix-sept étaient recevables (deux dossiers étaient incomplets). Deux rapporteurs, avec une personne membre de l'équipe administrative et un collègue chercheur dans chaque binôme, étaient nommés pour chaque dossier ; Mathias Vicherat était présent pour les discussions, mais n'était pas rapporteur. Une short-list a été établie, avec 3 candidats internes et un candidat externe. Un rapport de confidentialité avait été signé. Les quatre collègues ont été auditionnés ; à la fin de chaque audition, un délibéré rapide prenait place, auquel participait Mathias Vicherat. À l'issue des auditions, une délibération générale a eu lieu qui réunissait l'ensemble des membres du comité. Un rapport a été établi avec la participation de tous les membres, lui aussi resté strictement confidentiel, qui a été transmis au directeur ; il est composé de trois parties : la première partie donne une évaluation globale des auditions, très positive, les quatre candidats ayant tous été excellents ; la seconde fournit une évaluation anonymisée pour chaque candidat, développant les points d'accord du comité sur les qualités des candidats et les interrogations soulevées en cas de nomination. Concernant la troisième partie, il s'agissait que le comité indique des préférences, et non un classement. Plusieurs situations se sont présentées : certains collègues ont refusé de donner des préférences ; certains ont mis sur le même plan les 4 candidats ; d'autres ont indiqué une personne, d'autres deux ou trois. Marc Lazar a transmis ce rapport après son approbation par les membres du comité au directeur, avec lequel il a eu un entretien pour faire un point dans la plus stricte confidentialité, puis Mathias Vicherat a fait son choix.

Mathias Vicherat remercie Marc Lazar pour sa présentation exhaustive. Il ajoute que l'expertise d'un cabinet de RH a été demandée, afin de mener des entretiens avec les candidats et d'effectuer des recherches concernant notamment leurs capacités managériales.

Nicolas Delalande remercie Marc Lazar puis donne la parole à Sergei Guriev pour présenter son projet.

Sergei Guriev présente les éléments de son projet de développement de la formation et de la recherche à Sciences Po pour les 5 années à venir. Il souhaite évoquer trois éléments biographiques pertinents pour le poste de DFR, qui doit à son sens avoir une crédibilité scientifique, une expérience internationale et des compétences managériales. Concernant le premier élément, il précise qu'il est enseignant-chercheur, et a publié une quarantaine d'articles dans les revues internationales, y compris dans le Top 5 ; il est membre senior de l'Institut universitaire de France, également de l'Académie européenne. Il indique qu'il n'est pas considéré comme un économiste typique, puisqu'il a travaillé sur plusieurs sujets interdisciplinaires comme l'économie politique de l'autocratie, du populisme, l'histoire économique, le droit et l'économie, l'économie du capital social, les migrations, l'économie de santé, etc. Il vient de publier des articles et un livre avec le politiste américain Daniel Treisman sur les autocraties modernes. Concernant le deuxième élément, il signale qu'il a dirigé la *New Economic School*, une université en Russie, de 2004 à 2013. Créée en 1992, elle est devenue une université de recherche de premier rang international, où le président Barack Obama a prononcé son discours public pendant la cérémonie de diplomation de l'école, lors de sa visite en Russie en 2009. Concernant le troisième élément, son expérience internationale et managériale va au-delà du monde académique : de 2016 à 2019, il a travaillé à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement comme économiste en chef. Cet organisme est une banque de développement multilatéral qui investit dans 38 pays autour de 10 milliards d'euros par an. Il a œuvré en son sein comme membre du COMEX, et rendait également directement compte au président, observant et participant à toutes les décisions clés de cet organisme.

Concernant son projet à Sciences Po, Sergei Guriev estime nécessaire de développer sa stratégie académique, notamment le plan de recrutement quinquennal de la faculté permanente, outil clé qu'il souhaite travailler collectivement, en lançant une consultation large et inclusive avec la faculté permanente, les membres du CS, et aussi les équipes des écoles, pour prendre en compte les besoins d'enseignement. Ce plan de recrutement doit avoir pour priorités l'excellence et l'internationalisation. Il propose de créer un groupe de travail au sein du CS pour réexaminer les critères de recrutement, repenser comment chaque département et unité de recherche peut aller plus loin sur le sujet de l'internationalisation et augmenter le niveau d'excellence des enseignants-chercheurs. La priorité suivante à ses yeux est l'interdisciplinarité : plusieurs dispositifs existent déjà où enseignants, chercheurs, et enseignants-chercheurs travaillent sur des sujets interdisciplinaires, comme le climat, le numérique, le genre, les inégalités, les discriminations, les migrations, l'urbanisme, mais il est possible d'aller plus loin. Une autre priorité est l'intégration de la formation et de la recherche, en lien avec le rapport de Bruno Palier et Charlotte Grimont qui contient d'excellentes recommandations qu'il faut discuter et mettre en place. Sergei Guriev note qu'il sera également chargé de l'excellence de l'enseignement, grand sujet pour lequel il souhaite mettre en place un dispositif d'évaluation externe régulière pluriannuelle des programmes de formation. Quelques écoles, en particulier l'École

urbaine, ont déjà commencé cette évaluation, mais il souhaite que toutes les écoles et tous les programmes de formation l'instaure. Il ajoute enfin deux remarques générales : Sciences Po fonctionne généralement bien, et il est favorable au maintien et au renforcement du statu quo. Il croit fermement au principe « *Don't fix what's not broken* ». Deuxièmement, il voudrait évoquer à nouveau la nécessité absolue d'une consultation large et inclusive. Aucune personne seule, aussi remarquable soit-elle, ne peut accomplir la charge de DFR. Étant enseignant-chercheur lui-même, et ayant dirigé une université, il sait que l'établissement ne fonctionne pas comme un corps d'armée : il ne peut donner des ordres à un enseignant-chercheur, il faut donc construire un consensus, et développer une stratégie académique, un plan de recrutement ensemble, et ensuite les mettre en ordre de marche. Il remercie l'assemblée et est prêt à répondre aux questions des membres.

Laura Morales indique avoir lu avec attention la lettre de motivation et le CV de Serguei Guriev, qu'elle félicite pour sa nomination. Elle souhaite qu'il explique quels sont, non seulement les objectifs, bien décrits, mais la manière dont il souhaite les remplir, ce point étant moins précis dans le projet. Plus spécifiquement, elle est engagée pour l'heure dans le Collège, et ne partage pas la vision optimiste de Serguei Guriev sur l'organisation de certains enseignements à Sciences Po. Elle partage l'avis que les enseignements au niveau des masters fonctionnent plutôt bien, mais elle a le sentiment qu'il y a de nombreux points à améliorer, spécifiquement au Collège, pas nécessairement par manque d'efforts ou de volontarisme du personnel enseignant-chercheur et administratif, des responsables pédagogiques, mais peut-être par absence d'une vision plus globale.

Sergei Guriev remercie Laura Morales de sa question. Il souhaite évoquer les dispositifs interdisciplinaires et les dispositifs déjà mis en place, comme le séminaire AIRE, le programme Présage, les discussions à venir concernant PIA4, le fonds Latour, beaucoup de sujets pour créer les nouveaux dispositifs visant à rassembler enseignants-chercheurs (et pas seulement) sur les sujets interdisciplinaires. Durant les auditions, une personne lui a demandé quels étaient les secteurs de la formation qui fonctionnaient et ceux qu'il faudrait améliorer ; sa réponse a été qu'il en saurait plus après les évaluations. Il exprime son accord, ayant lui-même enseigné au Collège, sur le fait qu'il y a là des choses à améliorer. Concernant la manière de procéder, il note que des évaluations comme celle à venir de l'HCERES vont permettre d'avoir une vision plus précise ; une piste complémentaire serait de créer un comité de visite d'externes qui enseignent dans d'autres universités, comité qui rencontrerait les étudiants, les équipes, les doyens, les *alumni* et les employeurs pour déterminer ce qui est améliorable. Ce processus ne vise pas à sanctionner des personnes pour leur travail, mais à apprendre des autres universités et à améliorer notre fonctionnement en interne. Il souhaite souligner que son objectif est de construire le futur de l'institution ensemble autour d'un consensus, y compris concernant l'évaluation des programmes de formation, dont ceux du collège, qui sera une priorité.

Martial Foucault demande comment s'imbriquent les deux fonctions de formation et de recherche dans la fonction de DFR ; ce qu'elle change comme point de discussion pour le CS et plus largement dans les centres de recherche, les écoles. Il rappelle que

Sergei Guriev a souligné la nécessité de prendre en compte les besoins d'enseignement par école, ce qui pourrait entraîner une modification dans les critères considérés importants jusqu'alors dans le recrutement, en tout cas sur les supports FNSP. Il demande s'il est question d'aller plus loin et dans quelle direction. Concernant le positionnement de l'école et de son identité, si les enseignants sont heureux d'entendre parler de Sciences Po comme d'une université internationale de recherche, la réalité est parfois plus complexe. En matière de recrutement, le choix de mettre l'accent sur deux priorités, transformation numérique et transformation environnementale, modifie le positionnement de l'institution. Martial Foucault demande si, sur un nombre de recrutements nets à spécifier en termes d'objectif, le CS doit considérer que le positionnement de Sciences Po se redéfinit à travers ces deux priorités, ce qui entraînerait une modification de la politique scientifique, non pas pour délaisser d'autres champs, mais pour donner de la visibilité à celles-ci. Si la dimension internationale demande de mettre l'accent sur ses orientations, la question de l'identité de Sciences Po sur le plan de la recherche est à poser.

Sergei Guriev remercie Martial Foucault pour ces questions pertinentes. Si le dispositif peut être aménagé dans les deux à trois mois à venir, le poste de DFR vise à réunir formation et recherche au niveau du pilotage des deux directions (la direction scientifique et la direction de la formation initiale). Pour des raisons pratiques, si un projet est mis en place sur le climat, les deux directions seraient réunies sur le sujet dans le même dispositif. Il faut repenser comment ces deux directions fonctionnent, dans le sens où le DFR ne peut pas faire deux jobs ? distincts ; des idées ont été exprimées sur ce sujet, mais la consultation va être poursuivie. Concernant la question importante de l'identité, Sergei Guriev remarque que certaines parties de son projet de candidature déposé en avril sont datées, par exemple le chiffre du recrutement potentiel, mais que les valeurs principales qu'il soutient sont toujours d'actualité : les défis de la société moderne doivent être abordés, comme le climat, le numérique, et d'autres également qu'il a énumérés (genre, migrations, inégalités économiques, discriminations, guerres). Il souligne qu'il est impossible à l'heure actuelle d'éviter de penser la question du climat, mais qu'il faut maintenir la diversité de la recherche et de la formation de Sciences Po. En dehors du climat, qui va être une préoccupation pour les décennies à venir, quelques sujets émergent soudainement, comme celui de la guerre par exemple. La diversité et la largesse des sujets travaillés par les chercheurs doit être maintenue et un équilibre doit être trouvé entre le focus sur les sujets essentiels comme climat et numérique, mais aussi genre, inégalités, discriminations, et le soutien à la diversité des excellents chercheurs de Sciences Po sur d'autres thématiques. Revenant à son motif « *Don't fix what's not broken* », Sergei Guriev précise qu'il ne prévoit pas la création de nouveaux départements, de nouvelles disciplines ou unités de recherche. Il indique que Sciences Po fonctionne bien notamment parce que certains chercheurs travaillent sur le climat, d'autres sur d'autres sujets avec la même exigence d'excellence académique. Il note qu'il est important de se rappeler que de nombreux financements vont être attribués sur le climat et le numérique durant les années à venir, parce que les sociétés considèrent ces sujets comme essentiels.

Eberhard Kienle souhaite revenir sur l'évaluation externe des programmes d'enseignement, pour laquelle il voit deux écueils possibles qui lui paraissent difficiles à circumnaviguer : le premier vient du fait que Sciences Po doit se fier à des externes spécialisés dans l'évaluation, des agences d'accréditation ou autre, sans plus avoir de contrôle sur les critères, l'identité de l'institution pouvant en souffrir ; l'autre option serait de communiquer aux évaluateurs les critères que Sciences Po souhaiterait se voir appliquer, l'évaluation n'étant plus vraiment externe dans ce cas de figure.

Sergei Guriev répond que les deux options vont être mobilisées, la première comme l'exigent les critères de l'HCERES. La seconde option permettrait de définir l'identité et les critères de Sciences Po dans la lettre d'engagement du comité, pour identifier comment progresser sur ces sujets.

Paul-André Rosental se réjouit des deux programmes présentés ce jour à l'issue d'un processus qui s'est ouvert à l'occasion d'une crise institutionnelle et qui se traduit après une période difficile par la recherche d'un équilibre dans lequel la recherche (et donc la faculté permanente) prendra un rôle plus important. Il souhaite poser deux questions : la première, contextuelle, concerne l'articulation de la prise de poste de Sergei Guriev avec le contexte des transformations en cours précédant légèrement son mandat : la création d'instituts, qui vont sans doute dans le sens de l'interdisciplinarité, et d'autre part la création en cours du groupe de travail du Conseil d'administration. Il reconnaît que le CS n'est pas le lieu pour en discuter, mais souligne que la DFR et la DS, la faculté permanente y seront représentés. Sa deuxième question, plus structurelle, concerne justement le terme d'interdisciplinarité mis en avant par Sergei Guriev. Il estime que de nombreux membres du CS partagent cette préoccupation, qui est un des points forts de Sciences Po, et un des éléments importants pour se créer des avantages comparatifs à l'échelle internationale dans la recherche, qui représente la création de richesse dans une institution de recherche. Il demande si l'approche thématique que Sergei Guriev a abordée à l'aide de plusieurs exemples relève de l'interdisciplinarité ou de la pluridisciplinarité, une nuance existant entre les deux. Favoriser ou encourager des thèmes de recherche plus dynamiques que prévus est une approche de pluridisciplinarité ; l'interdisciplinarité est plus exigeante, difficile et nécessite des moyens.

Sergei Guriev remercie Paul-André Rosental pour ces questions importantes. Sur le sujet des instituts, de nouvelles entités vont être créées sur d'autres sujets ; comme DFR, il souhaiterait rassembler formation et recherche en leur sein. Avec l'Institut McCourt, la gouvernance et la structuration des instituts vont évoluer et ne sont pas figées. Concernant le groupe de travail du Conseil d'administration, il rappelle qu'en tant que DFR, il n'a pas autorité sur le budget ; ces groupes de travail mis en place par le Conseil d'administration doivent permettre de définir les pistes d'actions envisageables pour que Sciences Po poursuive son projet, en direction de la faculté permanente et des enseignants, et en direction des étudiants souhaitant intégrer les rangs d'une université de premier rang international. Concernant l'interdisciplinarité, la pluridisciplinarité, et également la transdisciplinarité, il convient que l'interdisciplinarité évoquée est un projet coûteux, qui nécessite de trouver des ressources adéquates. Si Sciences Po souhaite améliorer la qualité de son

enseignement et de sa recherche, il est nécessaire de trouver les financements adaptés ; il évoquera ce sujet à la prochaine réunion des DU-DD, en évoquant les projets comme le PIA4 ou le fonds Latour.

Mathias Vicherat souhaite revenir sur la question de Laura Morales concernant le Collège : la dernière réforme du collège universitaire date de 2018 et doit maintenant être évaluée, à la fois du point de vue de la qualité mais aussi de l'équité pédagogique et académique entre les campus, Mathias Vicherat ayant constaté lors de ses visites des disparités. Concernant la question de Martial Foucault, le plan de recrutement actuel court jusqu'à 2023, et Mathias Vicherat souhaiterait pouvoir anticiper son actualisation avec le CS, en identifiant avec une vision macro les thématiques manquantes, par exemple l'Europe en termes d'objet institutionnel. Concernant la pluriannualité budgétaire, il rappelle qu'il avait pris l'engagement d'une progression de 30 % de la faculté permanente dans son programme et qu'il souhaite le tenir. Le pluriannuel budgétaire a été précisé depuis, ce qui a permis de mettre à jour des contraintes très fortes, notamment liées à l'accélération de la masse salariale. L'idée n'est pas de réduire l'ambition de création de postes, mais de considérer comment financer autrement ces créations de poste ; cela fonctionne puisque le fonds Latour a permis de lever 2,4 millions € pour 11 +1 postdocs ; la dotation McCourt a pu être transformée pour partie en création de postes ; avec le PIA4, 16 millions € ont pu être obtenus, dont une partie sera allouée à des créations de postes. Concernant l'environnement, Sciences Po est passé d'une logique dispersée à une volonté plus centripète, même si modérée, l'idée étant de définir comment avoir une approche d'ensemble, structurée autour des transitions environnementales. Cela ne signifie pas une substitution, un nouveau département ou une révolution institutionnelle, mais nécessite une vraie mise en œuvre, puisque même si jusque-là 300 cours sur le sujet existaient sur 3000, la réalité est qu'il était possible de faire toute sa scolarité à Sciences Po sans avoir eu un enseignement sur le sujet, ce qui est anormal tant d'un point de vue éthique que d'insertion professionnelle. Concernant la question de Paul-André Rosental, Mathias Vicherat rappelle que la raison de la création de groupes de travail au sein du CA était que cela répondait à une demande de ses membres, à l'occasion de la présentation du budget pluriannuel : 3 hypothèses principales ont été présentées et à cette occasion, les membres, qu'ils soient académiques, membres fondateurs ou issus du Conseil de l'institut, ont considéré qu'il était important de les mettre en place. La faculté permanente y sera représentée, cette demande ayant été formulée, pour obtenir un mode de concertation et de consultation plus ouvert.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la nomination de Sergei Guriev à la direction de la formation et de la recherche.

Nicolas Delalande rappelle un usage adopté par le Conseil scientifique au cours des années précédentes : les oppositions à un sujet, tout à fait légitimes, gagneraient à être formulées avant le vote, même s'il reconnaît la difficulté dans le cas présent, pour une seule personne, d'éventuellement exprimer son opposition sur un vote personnel

4/Avis sur la prolongation de Pierre François à la direction de l'École de la recherche

Nicolas Delalande donne la parole à Mathias Vicherat pour préciser les conditions dans lesquelles ce point est arrivé à l'ordre du jour et l'état d'esprit de la direction concernant l'École de la recherche.

Mathias Vicherat souhaite rappeler quelques éléments de contexte avant de donner la parole à Pierre François : le premier vient de la prise de conscience de l'absence de règles définies concernant le renouvellement des doyens et doyennes. Une règle du recours à un comité de recherche est systématique appliquée dorénavant pour leur recrutement, mais le renouvellement n'était pas explicité. Concernant l'École de la recherche, la double casquette École de la recherche et École doctorale a amené un élément de complexité additionnelle, non pas sur le choix ou les éléments de stratégie, mais concernant la procédure adéquate qu'il fallait suivre, l'idée étant de sortir d'une forme de disjonction entre les calendriers de renouvellement de l'École de la recherche et ceux de l'École doctorale, puisque pour celle-ci, l'accréditation a été arrêté en septembre 2019 et court jusqu'au mois d'août 2024 (mandat de 5 ans). Mathias Vicherat sollicite donc un avis sur la prolongation du mandat de Pierre François comme doyen de l'École de la recherche jusqu'en septembre 2024, date du terme de son mandat à la direction de l'École doctorale. L'idée serait, en mettant fin à la discordance de temps entre les mandats, de reprendre la procédure à cette échéance, et de réfléchir ensemble dès la rentrée 2023 à la bonne procédure et aux modalités de recrutement du doyen ou de la doyenne des deux écoles.

Nicolas Delalande ajoute que deux enjeux sont traités ce jour : la prolongation de Pierre François à la tête de l'École de la recherche, et l'enjeu plus large du renouvellement des doyens et des doyennes de Sciences Po. Le document joint à l'ordre du jour est une note confidentielle sur les conditions à la fois de nomination et de renouvellement des doyens et doyennes dans leurs fonctions, le statut de cette note n'ayant pas été précisé. Il serait souhaitable d'authentifier son origine, de savoir comment elle a été discutée, au vu de sa rédaction encore embryonnaire et partielle. Nicolas Delalande espère que les différentes instances de l'institution seront saisies de cette question importante pour s'épargner par la suite des enjeux de succession ou de renouvellement qui peuvent conduire à multiplier les consultations et les discussions sur l'interprétation des silences présents dans les textes. Il donne la parole à Pierre François.

Pierre François souhaite se concentrer sur les aspects de bilan et de projet et non sur ceux de process, en évitant de faire un résumé des 5 dernières années, puisque beaucoup des membres du CS ont été parties prenantes des dossiers évoqués dans le document proposé début septembre et évoqué avec certains. Concernant le bilan, deux grandes missions discutées à plusieurs reprises au CS lui avaient été confiées par la direction précédente : une mission d'internationalisation, une autre d'organisation de liens entre l'École de la recherche et les autres écoles de Sciences Po, en particulier au niveau du doctorat. L'objectif de ces deux missions était en quelque sorte d'aligner la stratégie de ce qui était à l'époque l'École doctorale sur la stratégie générale de l'institution. Pour des raisons sur lesquelles il sera possible de revenir dans le détail,

tenant notamment à l'irruption du covid au printemps 2020, ces missions ont été inégalement menées à terme. Le mouvement d'internationalisation est amorcé, même s'il n'est pas terminé, et reste un point important du programme de Sergei Guriev; pour ce qui est des research tracks, la mise en œuvre concrète des dispositifs que Pierre François avait proposés a commencé à partir de la rentrée 2021. Durant la préparation de ce bilan, il s'est attaché à faire une recension des différents points qu'il avait rencontrés au fil de l'eau, sur lesquels il a été amené avec les membres du CS à faire évoluer certaines pratiques qui ne relevaient pas simplement de la gestion quotidienne, mais des règles du jeu de l'École. Il a d'abord essayé de clarifier et de mettre en œuvre des règles qu'il n'avait pas décidées mais qui lui semblaient saines, notamment concernant le nombre de doctorants par directeur de thèse et celles relatives aux financements des doctorats; un travail a été mené avec le COMEX pour clarifier la définition des doctorats financés. Il a été également amené à aménager les dispositifs préexistants, assez profondément refondus, notamment tout ce qui touchait au fonds de soutien à la recherche doctorale, dont les dysfonctionnements avaient pu être mesurés. Il s'est attaché à mettre en œuvre des dispositifs qui étaient prévus par l'arrêté de 2016, au niveau de la charte, de la convention, de la mise en place et de l'homogénéisation des comités de suivi.

Pierre François note que le document présenté ne rend pas compte de tout ce qui a trait au fonctionnement quotidien de l'école, toutes les transformations décrites ayant été mises en œuvre dans un quotidien extrêmement dense; il regrette de ne pas avoir décrit toutes les opérations menées chaque année, pour lesquelles les membres du CS sont parties prenantes, ainsi de l'évaluation des dossiers lors des recrutements, des comités de thèse, des soutenances de thèse, etc. Ces opérations ont été possibles grâce à l'équipe de l'École de la recherche, et représentent un travail considérable et assez largement invisibilisé quand il fonctionne. Pierre François estime avoir contribué à cette invisibilisation par sa stratégie d'écriture et tient à souligner cette partie importante du travail mené. Il regrette de ne pas pouvoir compter comme doyen ou collectivement pour la gestion des questions doctorales sur l'appui d'une partie des services centraux de Sciences Po. Une partie des relations de l'école avec ces derniers est excellente, ainsi du travail mené au niveau master et de la scolarité avec Myriam Dubois-Monkachi; des très bons rapports sont entretenus également avec le secrétariat général qui a apporté son soutien dans la gestion des départs à la retraite et a permis de les remplacer. En même temps, comme cela était évoqué dans le dossier, il est clair que la difficulté de la gestion quotidienne de l'école vient du fait que certains services ne fournissent pas leur aide, en particulier la Direction des admissions qui laisse l'école gérer ses admissions seule, alors que le nombre de candidats a considérablement augmenté et que tous les ans l'école se retrouve dans une situation de très grande tension, qui pèse directement sur les responsables administratives.

Pierre François souhaite indiquer quelques lignes de force concernant les projets dont beaucoup ont été listés dans le document: la première concerne la temporalité des deux années à venir; comme l'a indiqué Mathias Vicherat, le processus de recrutement du nouveau doyen ou de la nouvelle doyenne interviendra à partir de septembre 2023. Cette temporalité est saine à ses yeux, puisqu'elle permet de réserver une année de tuilage, qui lui a manqué à sa prise de fonction, assez largement de son fait. Il regrette

avoir été trop peu investi dans le quotidien de la gestion de l'école la première année, et considère important que la personne qui prendra la suite puisse travailler avec l'équipe et lui pendant 6 mois pour qu'il y ait un tuilage plus fluide sur la gestion de tous les dossiers très techniques qui font le quotidien de l'école. En ce qui concerne les projets à mettre en œuvre d'ici là, Pierre François ne propose pas de révolution et signale 3 blocs importants sur lesquels il souhaite s'investir : le premier concerne la mise en œuvre de projets déjà actés, en particulier les research tracks, qui pour des raisons pouvant être développées, n'ont pas été suffisamment mis en œuvre et sur lesquelles le travail opérationnel n'a commencé qu'en 2021. Il souhaiterait profiter des deux années à venir pour développer des research tracks notamment entre la science politique et PSIA, travailler avec le département d'économie, ainsi qu'avec les départements et les écoles qui le souhaitent ; il voudrait également continuer d'être en réserve dans le même esprit que le research track sur les liens qui pourraient être développés avec l'INSP, à ce stade encore embryonnaires. Le deuxième bloc concerne l'évaluation HCERES qui va occuper l'école considérablement en 2023. Pierre François indique qu'après avoir pris son poste de doyen à un moment qui était réglé par l'âge de départ à la retraite de Jean-Marie Donegani, il avait terminé le processus HCERES, finalisé le rapport et fait les comités de visite, ce qui s'est avéré très inconfortable. Il estime important qu'il puisse présenter et suivre l'intégralité de ce processus, ce qui est cohérent avec la temporalité proposée par Mathias Vicherat. Le troisième bloc concerne la recherche de ressources, l'enjeu n'étant pas tellement d'obtenir des ressources extérieures, qui sont trouvées tous les ans au niveau des contrats doctoraux (50 % des thèses sont financées sur des ressources extérieures), mais de les pérenniser, afin de pouvoir construire une politique et de ne pas avoir à réexpliquer aux organisations qui financent des thèses en quoi consiste une thèse, en quoi elles ne peuvent pas choisir les conclusions de la thèse, etc. Ces négociations sont menées à chaque fois au cas par cas et lors de la discussion que Pierre François a eue sur ce dossier avec Mathias Vicherat, ils ont convenu qu'il faisait partie des priorités d'aller voir des organisations publiques ou privées avec lesquelles monter des partenariats pérennes qui permettrait d'augmenter le volant de financements proposables sur le marché des candidats au doctorat chaque année.

Lucas Puygrenier souhaite traduire l'état d'esprit des doctorants qui ont des relations de travail étroites et importantes avec les équipes de l'École de la recherche depuis plusieurs années. Beaucoup de dossiers en cours sont importants dans la situation actuelle et Lucas Puygrenier espère que les équipes resteront pour les mener à bien. Le premier dossier, qu'il se permet de mentionner une nouvelle fois devant le directeur, porte sur les frais de scolarité : l'inflation à ce jour est de 6 %, le salaire d'un doctorant tourne autour de 1400 €, les 400 € de frais demandés à la fin du mois de septembre représentent une somme non négligeable. La communauté doctorante entretient une grosse attente sur ce sujet, travaillé étroitement avec Pierre François. Le deuxième dossier concerne la création de contrats doctoraux sur fonds propres, financés par la FNSP. Beaucoup de discussions ont lieu autour de l'élargissement de la faculté permanente, mais il est important de se rappeler que la politique scientifique et l'enseignement ne concernent pas uniquement celle-ci. Il note ainsi que sur les 300 cours susmentionnés autour de la thématique environnement, peu d'entre eux sont enseignés par la faculté permanente. Les doctorants et les équipes vacataires

participent massivement à ces sujets. Le troisième dossier est celui du financement de la quatrième année de thèse. Lucas Puygrenier rappelle qu'il est rare de faire une thèse en 3 ans en sciences sociales et qu'invoquer l'excellence de la recherche et du doctorat demande aussi de mettre des moyens, notamment en réfléchissant à des solutions pour permettre de rallonger ce délai quand nécessaire.

Florence Bernault souhaite obtenir des précisions sur deux points mineurs. Le premier concerne la formation bilingue et les tracks francophones et anglophones : le document statue que le but n'est pas de proposer deux tracks, mais une formation bilingue ; dans la phrase qui suit, les étudiants exclusivement anglophones se voient proposer moins de cours que ceux qui parlent aussi français. Florence Bernault en déduit qu'il existe un track uniquement anglophone. Le second point, important pour avoir une vision des admissions en doctorat, porte sur un autre passage indiquant une attractivité plus grande à Sciences Po et une sélectivité à l'entrée en moyenne à Sciences Po en doctorat de 15 % en 2022, et de 7 % pour les doctorats financés par Sciences Po, alors qu'il est expliqué par ailleurs que tous les doctorats sont financés par l'institution.

Pierre François explique concernant les doctorats financés par Sciences Po qu'il y a un volant d'une trentaine de contrats distribués chaque année. Beaucoup des doctorants recrutés candidatent sur ces contrats ; le nombre de candidats rapporté au nombre de contrats effectivement distribués tourne autour de 7-8 %. Pour passer à 15 %, comprenant les candidats admis au total, il faut tenir compte de ceux qui trouvent des financements ailleurs (CIFRE, COFRA, etc.). Concernant les deux tracks, il admet que Florence Bernault a raison, avec plusieurs caveats à signaler : d'abord, les étudiants francophones suivent des cours en anglais. Le bilan, provisoire du fait que les formations sont récentes, n'est pas complètement vérifié ; l'idée est que les étudiants anglophones à l'issue de leur cursus puissent suivre des cours en français. Le but était que les francophones suivent des cours en anglais, et inversement. La première proposition est vraie, la seconde l'est inégalement. Cela dépend beaucoup de la politique de la faculté permanente : l'une est très allante pour construire ce bilinguisme, une autre se dit qu'il est possible de travailler uniquement en anglais ; cela dépend également d'enseignements en français qui doivent être renforcés si cette volonté est affirmée. La mise en place de ces formations est un process progressif, qui se construit par essai/erreur ; des aménagements ont été consentis dans les deux masters concernés dans l'organisation de la maquette.

Florence Bernault demande si les research tracks évoquées sont un curriculum que l'École de la recherche chercherait à mettre en place dans les différents départements, laboratoires, etc. axé seulement sur la recherche. Le document signale qu'il serait bienvenu de combler les manques sur ces research tracks par des cours intensifs intersemestriels. Elle demande des précisions sur celles-ci qui sont décrites de façon abstraite, mais semblent un élément central des projets de l'École de la recherche.

Pierre François répond que sa rédaction a été sans doute trop allusive, du fait que ces points ont été énormément discutés, notamment au sein du CS. L'idée des research tracks est d'organiser selon des modalités précisées dans le document des formations orientées recherche à l'intérieur des autres écoles de Sciences Po ; qu'elles soient

conçues, développées par la faculté permanente, en articulation avec ce qui se fait à l'École de la recherche. 3 dispositifs ont été définis pour cela : d'abord un dispositif de labellisation des enseignements donnés dans les écoles ; ensuite un dispositif de complément de ces formations, notamment par des cours intersemestres ; un troisième dispositif assez lourd à mettre en place en termes d'organisation vise à s'assurer qu'à l'intérieur par exemple de l'École d'affaires publiques ou de PSIA, les étudiants de ces écoles puissent faire un master recherche en bonne et due forme, donc dirigé et évalué par des membres de la faculté permanente de telle manière qu'à l'issue de ce processus d'évaluation, s'ils souhaitent pouvoir candidater en thèse, la qualité de leur production puisse être assurée.

Sabine Dullin rappelle les réserves exprimées précédemment sur la prolongation des contrats doctoraux, qui n'est pas tellement évoquée dans le document, alors que ce sujet a beaucoup occupé les doctorants en temps de covid, même si elle reconnaît son caractère complexe. Elle s'étonne de l'absence dans le document de la question des cotutelles, sujet essentiel pour l'internationalisation des doctorats et souvent frappé de complexité ; de même de l'absence d'éléments sur la formation commune des masters, sujet pourtant qui a beaucoup occupé le CS et pour lequel Pierre François a été très actif. Elle s'interroge sur le sens du timing de la proposition faite par le directeur, et notamment sur le sens du tuilage proposé par Pierre François ; tous les postes pourvus récemment n'ont pas connu de tuilage, chaque personne arrivant avec ses convictions, ses objectifs, ses projets et essayant de prendre connaissance du poste avec l'équipe administrative qui a en général la mémoire des opérations. Elle comprend la nécessité de tenir compte de la campagne HCERES et des différentes procédures, mais les échéances liées pourraient au contraire mener à revoir le calendrier d'ouverture des futures candidatures, avant les deux ans considérés actuellement, sans qu'il soit question du bilan de Pierre François.

Mathias Vicherat précise qu'au vu des informations dont il dispose concernant la campagne HCERES, le processus lié n'a pas d'échéance précise et peut être allongé en fonction des attentes formulées. Il ajoute que le fait d'avoir une conjonction calendaire entre École de la recherche et École doctorale peut être un principe de bonne gestion et que le mandat de l'École doctorale courant jusqu'à l'été 2024, il paraissait logique de proposer une prolongation jusqu'à cette date pour obtenir une forme de congruence temporelle. Concernant le tuilage, sa durée doit être définie ; il considère qu'il serait de bonne administration de définir que le processus pourrait être lancé d'ici un an, via un comité de recherche pouvant s'installer, prendre le temps, sans travailler dans une forme d'urgence ; il se montre favorable à l'idée de tuilage, qui peut avoir des avantages, comme l'a montré l'exemple de l'École urbaine, même si les deux écoles sont différentes.

Pierre François indique qu'il n'a pas souhaité revenir dans l'écriture sur la prolongation des contrats doctoraux, qui a donné lieu à des débats internes, notamment avec les historiens, puisqu'il était très opposé à l'idée de donner une priorité aux agrégés d'histoire sur la prolongation et de leur accorder automatiquement douze mois, ce qui lui semblait injuste par rapport aux autres doctorants. Il continue d'assumer cette position. À l'issue d'un processus très long,

compliqué et douloureux en ce qui le concerne, un compromis a été trouvé. Il ajoute qu'il évoque les cotutelles dans son document, au sein duquel il explique que c'est un dispositif à la fois lourd, pour alerter sur le fait qu'il ne faut pas les initier à la légère, et absolument stratégique ; il insiste notamment sur le cas des historiens, qui utilisent beaucoup ce dispositif à bon escient pour pouvoir construire des partenariats avec des universités. Il l'identifie comme nécessitant d'être stabilisé, dans l'idée de construire des partenariats de cotutelle avec d'autres établissements, dans un objectif de pérennité. Concernant le tuilage, le tempo tel que proposé par Mathias Vicherat est réglé sur le temps de l'accréditation, soit deux ans jusqu'à septembre 2024. Sur ces deux ans, si un consensus est trouvé pour réduire la durée du tuilage, il suffira de démarrer le processus de recrutement plus tard qu'évoqué, par exemple en janvier 2024 plutôt qu'en septembre 2023. Pierre François note que cela réduirait sa marge de manœuvre, mais qu'il ne serait pas celui qui en souffrirait. Il ajoute que lui a manqué dans le suivi des dossiers très nombreux et très techniques qui règlent en particulier le printemps (recrutement en masters et en thèses, l'organisation des comités de thèse et des examens) la présence d'une personne qui l'aurait accompagné pour saisir la séquence.

Nicolas Delalande ajoute que l'expérience a montré que le travail de certains comités de recherche pouvait prendre plus de temps qu'initialement projeté et que le calendrier prévu lui semble bon.

Jeanne Lazarus souhaite clarifier les liens existants entre l'École de la recherche, la formation et son département, notamment afin de mieux déterminer les responsabilités de chacun. Par exemple, lors de la réforme d'un master, la question se pose de savoir si le département peut agir librement, si son assemblée générale peut avoir le dernier mot, ou si l'École de la recherche doit trancher. Il lui semble important de travailler ce sujet de concert, avec un master en sociologie qui n'est pas satisfaisant à ce jour, pour beaucoup des collègues qui y enseignent ou n'y enseignent plus du fait qu'ils le trouvent difficile dans son organisation.

Pierre François répond que le point particulier au master de sociologie ne tient pas uniquement à une relation bilatérale, mais à la dynamique interne du département de sociologie. Il ajoute que l'évocation précise de cette question prendrait du temps. Dans tous les départements a lieu un processus d'échange et de convergence qui lui semble sain et nécessaire, en regard d'une politique d'institution comme l'internationalisation, qu'il ne décide pas, mais endosse. Il est nécessaire de s'assurer que cette politique puisse être déclinée, grâce à un processus d'échange. Pierre François aurait aimé que ce processus soit plus linéaire et estime que la première réforme du master de sociologie est allée trop vite. Il se félicite de constater qu'avec d'autres départements, où les discussions ont pris plus de temps, le processus s'est mieux déroulé. Il note que la différence importante avec la réforme du master de science politique a été que cette dernière a été accompagnée par un responsable pédagogique qui a permis d'obtenir une fluidité des échanges supérieure. Il note que dans la répétition du processus de réflexion en sociologie est intervenu le responsable pédagogique, ce qui a apaisé les choses, s'il en juge par le fait que l'assemblée générale a voté la réforme avec 3 abstentions à sa connaissance. Il conclut en admettant que le

processus très itératif et long doit sans doute être cadré davantage, soit par des procédures, soit par des pratiques d'échanges plus régulières, ce qu'il appelle de ses vœux pour les personnes qui lui succéderont.

Nicolas Delalande demande à Pierre François de quitter la salle pour mener les délibérations puis le vote.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur des éléments du bilan du doyen de l'Ecole de la recherche et sur l'opportunité de modifier l'intitulé de l'avis que le Conseil scientifique est invité à rendre ce jour.

Un consensus se dégage pour que le Conseil scientifique rende un premier avis sur la prolongation de Pierre François à la direction de l'Ecole de la recherche jusqu'au terme de l'accréditation de l'Ecole doctorale, puis un second avis sur le calendrier de la procédure du prochain doyen ou de la prochaine doyenne de l'Ecole de la recherche.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la prolongation de Pierre François à direction de l'Ecole de la recherche jusqu'au terme de l'accréditation de l'Ecole doctorale (31 août 2024).

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la recommandation d'ouvrir à l'automne 2023 une procédure d'appel à candidatures en vue de la nomination du prochain doyen ou de la prochaine doyenne de l'Ecole de la recherche.